



VEFA retard de livraison important .

Par **euquini**, le **10/07/2019** à **11:01**

Bonjour ,

lors de la signature de notre achat en VEFA , la livraison était prévu 4 ème trimestre 2018 .

Nous avons écrit en RAR et pas reçu l'avis de réception , lettre sans doute refusée.

Nous voulons nous faire indemniser pour le préjudice , puisque le promoteur ne nous répond pas il faut que nos soyons assistés .